

**Procès-verbal du premier conseil d'école**  
**Groupe scolaire Emile Joulain**  
**Jeudi 17 novembre 2022**  
**18h30-20h30**

Personnes présentes : Mme Le Bris-Voinot (maire déléguée en charge des affaires scolaires), Monsieur Rémy Guillemin (DDEN), Cécile Fleury (directrice de l'école)

Pour les représentants de parents d'élèves :

BRETONNIER Amandine (maman de Célia CM1), BOISSEAU Maxime (papa de Théo CM2, Mathéis GS et Enaël PS), BRUNET Allison (maman de Lola GS et Pablo CM1), CARRE Marie (maman de Victor MS), CLAUSIER François (papa de Marius GS), SAVIDAN Arnaud (papa d'Ewen GS)

Pour l'équipe pédagogique : Magali Sécher (CE2-CM1), Maryline Audureau (CP-CE1), Marie Lécrivain (GS-CP), Blanca Turpin (CM1-CM2), Sandrine Grall (CE1-CE2), Christelle Léciagueçahar (TPS-PS), Adeline Taveau (CM1-CM2).

Personnes excusées : M Arnoux (Inspecteur de l'Education Nationale), Monsieur Eric Godin (Maire de Rives du Loir en Anjou), Manie Godin (ATSEM), LAMBOLEY DUVAL Marion (maman de Solène CP et Valentine MS), GUERET Christelle (maman de Charles CE1, Marin GS et Clémence PS), Estelle Payraudeau (ATSEM), Mélanie Morel (Enseignante MS-GS), Marie Bénetti (ATSEM).

Secrétaire de séance : Amandine Bretonnier

**ORDRE du JOUR**

1 - Bilan de la rentrée

2 – Règlement intérieur à reconduire

3 – Résultats des élections

4 – Compte rendu de la première évacuation incendie et du premier exercice attentat intrusion.

5 – Protocole sanitaire

6 – Actes de vandalisme

7 – Projets pour l'année

8 – Questions et remarques des parents d'élèves :

- Concernant les sanitaires de l'ancien bâtiment maternel qui donnent sur la cour de récréation, les services municipaux peuvent-ils étendre le floutage sur toutes les vitres et portes afin de garantir un minimum d'intimité aux enfants qui sont aux toilettes ? En effet, seules les vitres face aux toilettes sont floutées, mais les fenêtres face aux lavabos et les 2 portes vitrées sont pleine vue. Donc en réalité, un enfant assis aux toilettes peut voir dehors et être vu. Le floutage n'a pas besoin d'être haut mais juste d'une trentaine de centimètres pour les fenêtres et 1m pour les portes. Ainsi les adultes verraient toujours ce qui se passe depuis la cour de récréation et les enfants non.

- Pourrait-il être proposé aux enfants de faire leurs leçons sur le temps d'accueil périscolaire du soir ?

- Tarifs Restauration scolaire Hors commune à 5,01€ le repas : c'est un très gros budget lorsqu'on a deux enfants voir plus. Pourquoi le tarif de cantine n'a pas été mis le même pour tous vu que les enfants mangent le même repas et la même quantité?

Pour l'accueil périscolaire du soir, dans la deuxième tranche horaire à partir de 17h30, cela correspond à 5,11€ par enfant par jour, ce qui est un très gros budget également.

-Sur le tarif de l'accueil périscolaire du soir, la mairie pourrait-elle faire un geste ponctuel (soit ne pas appliquer de surcoût après 17h30 et être souple sur l'horaire de fin) le temps des travaux et de la fermeture du pont entre Villevêque et Soucelles.

- Serait-il possible d'avoir un râtelier/porte vélos pour les enfants venant à trottinette ou à vélo. Il n'y a pas vraiment d'endroit pour accrocher et laisser vélos/trottinettes, etc.

## **1 - Bilan de la rentrée**

### **Vie scolaire et effectifs**

La rentrée des classes a donc eu lieu le mardi 1<sup>er</sup> septembre. L'effectif à ce jour est de 186 élèves.

|  | PS        | MS        | GS        | CP        | CE1       | CE2       | CM1       | CM2       |            |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Christelle<br>LECIAGUECAHAR<br>Atsem : Manie GODIN                 | 23        |           |           |           |           |           |           |           | 23         |
| Cécile FLEURY<br>et Mélanie MOREL<br>Atsem : Estelle<br>PAYRAUDEAU |           | 17        | 6         |           |           |           |           |           | 23         |
| Marie LECRIVAIN<br>Atsem le matin : Marie<br>BENETTI               |           |           | 10        | 13        |           |           |           |           | 23         |
| Maryline AUDUREAU  |           |           |           | 6         | 17        |           |           |           | 23         |
| Sandrine GRALL   |           |           |           |           | 10        | 14        |           |           | 24         |
| Magali SECHER  |           |           |           |           |           | 12        | 11        |           | 23         |
| Blanca TURPIN  |           |           |           |           |           |           | 9         | 14        | 23         |
| Adeline TAVEAU   |           |           |           |           |           |           | 9         | 15        | 24         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>23</b> | <b>17</b> | <b>16</b> | <b>19</b> | <b>27</b> | <b>26</b> | <b>29</b> | <b>29</b> | <b>186</b> |

### **Personnels**

Cette année il n'y aura pas de volontaire en service civique, ce n'est pas une volonté de la part de l'équipe enseignante mais malheureusement un constat des difficultés de recrutement. L'école pouvait prétendre au recrutement de deux jeunes en service civique pour cette année scolaire mais malgré les recherches actives menées, aucun candidat ne s'est présenté. La mission des jeunes en service civique, quand ils sont présents au sein de l'école, est diverse : aide à la direction, gestion de la BCD, aide dans les classes pour préparer du matériel, aide aux enfants en difficultés, ...

L'équipe enseignante regrette cette situation.

### **Matériel Informatique**

Au mois de septembre, un père d'élève a fait profiter à l'école de l'opportunité donnée par son entreprise de céder du matériel informatique relativement récent : 8 tours d'ordinateurs ont été installées dans la salle informatique de l'école. Grâce aux réponses instantanées des familles de l'école, elles ont pu être complétées par tout le matériel nécessaire à leur bon fonctionnement (écrans, souris, claviers, ..). Ce matériel est venu remplacer une partie du matériel existant devenu obsolète et le compléter. L'école dispose dorénavant d'une salle informatique dotée de 17 ordinateurs en bon état de marche.

### **Travaux faits pendant l'été**

Le sol du hall de l'ancien bâtiment maternel a été refait (carrelage qui remplace le sol vinyle d'origine. La salle de stockage a également été complètement refaite (sol + murs + plafond), notamment pour répondre aux préconisations émises par les pompiers lors de la dernière réunion de sécurité. L'équipe enseignante demande si le hall devant la classe de CP-CE1, le couloir et les toilettes adultes peuvent également être envisagés au niveau de la réfection des sols : ainsi, tous les sols de ce bâtiment auraient été refaits (à part

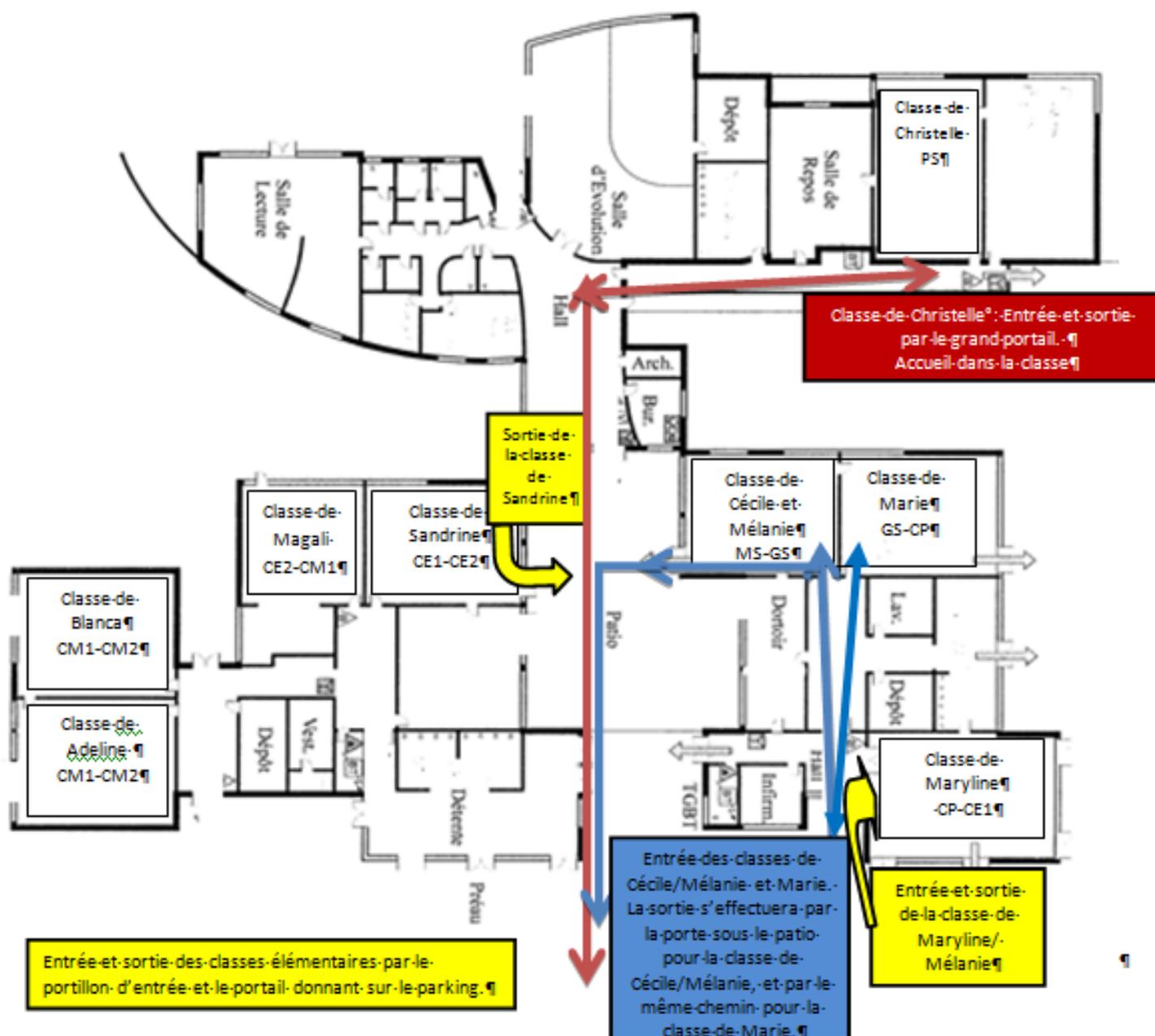
bureau psychologue et dortoir mais qui sont moins abîmés). Mme Le Bris-Voinot prend note de cette demande.

### Travaux en cours

Le toboggan de la cour maternelle est en cours de réfection (marches de l'escalier, poteaux de la structure bois, ... qui étaient abîmés). Les « contours » en bois du bac à sable ont été enlevés suite aux remarques faites lors du dernier conseil d'école. L'équipe enseignante réitère sa demande concernant la réfection du bac à sable (projet vu avec le responsable des Services techniques).

### Organisation entrées et sorties dans l'école

Les entrées et sorties de l'école ont été repensées pour faciliter les déplacements de chacun.e. Elles ont été expliquées aux familles lors des réunions de rentrée des classes et le plan ci-dessous a été communiqué dans le document de rentrée.



## 2 – Règlement intérieur à reconduire

Le règlement intérieur a été modifié en ce début d'année, à la marge, concernant les horaires d'APC. Sa reconduction est donc proposée. Le règlement est affiché et mis en ligne sur le site de la mairie. Aucune objection à sa reconduction n'est formulée.

# **Règlement de l'école 2022 / 2023**

## **Groupe scolaire Emile Joulain – Soucelles**

### **Rives du Loir En Anjou**

#### **ART 1 - HORAIRES**

1.1 **Les horaires** de classe sont les suivants :

8H30/11H30 pour les matinées **et** 13H15/16H15 pour les après-midis.

L'organisation de la semaine scolaire a lieu sur quatre jours : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

1.2 **Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** ont lieu après la classe de 11h30 à 12h00, de 12h à 12h45, ou de 16h15 à 17h15 (horaires et jours fixés en fonction des élèves et des classes). Seuls les élèves concernés par les APC sont sous la responsabilité des enseignants. Les autres élèves sont, soit sous la responsabilité du personnel municipal, quand ils bénéficient du temps périscolaire ; soit sous la responsabilité de leurs parents, s'ils rentrent chez eux.

#### **ART 2 – ACCUEILS ET SORTIES**

2.1 **L'accueil** se fait au cours des 10 min qui précèdent les classes, à savoir :

entre 8H20 et 8H30 le matin **et** entre 13H05 et 13H15 l'après-midi.

**La sortie** des enfants se fait à la fin des cours à savoir : 11h30 le matin (12h00 pour les enfants qui bénéficient des APC les midis) et 16h15 l'après-midi (17h15 pour les enfants qui bénéficient des APC les soirs).

**L'accueil et les sorties de élèves ont lieu aux endroits indiqués dans le protocole sanitaire de l'école.**

2.2 Les enfants ne sont autorisés à pénétrer dans les locaux scolaires qu'après y avoir été invités par les enseignants ou la responsable de l'accueil périscolaire.

2.3 Il est bien sûr important d'arriver à l'heure, mais aussi vivement déconseillé d'arriver trop tôt. Avant les 10 min légales d'entrée, les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

2.4 Une fois rentré dans les locaux scolaires, un enfant n'est autorisé à en sortir qu'à partir des heures légales de sorties. Les enfants de maternelle ne seront confiés qu'à une personne responsable connue.

Un enfant de maternelle est normalement repris par ses parents, dans le cas où une tierce personne viendrait le chercher, les parents devront au préalable avoir écrit et signé une autorisation désignant cette personne nominativement.

La directrice ou l'enseignante de maternelle concernée sont habilitées à demander à ce que cette tierce personne leur soit auparavant présentée.

2.5 Les enfants de Maternelle doivent être accompagnés jusqu'à l'intérieur des locaux et l'adulte qui les prend en charge doit pouvoir constater leur entrée.

2.6 Si un enfant doit quitter l'école pour une raison particulière, avant la fin des classes, une demande écrite, motivée et signée doit être faite par les parents à l'enseignant concerné.

2.7 Les enfants de Maternelle ne doivent pas apporter de jouets à l'école, l'école en étant dotée. Les jeux apportés par les enfants d'élémentaire sont sous leur entière responsabilité.

#### **ART 3 – ABSENCES**

3.1 Les absences pour maladies doivent être signalées dans les 48 heures sur la boîte mail professionnelle de l'enseignante de votre enfant.

Une absence non motivée de plus de 4 demi-journées à suivre par mois est obligatoirement signalée à l'Inspecteur de circonscription qui fait suivre par voie hiérarchique à l'Inspecteur d'Académie qui avisera des mesures nécessaires.

3.2 L'inscription à l'école maternelle est obligatoire dès l'âge de trois ans. Un aménagement concernant une ou plusieurs après-midis d'absence pourra être envisagé en concertation entre la famille, l'enseignante de la classe et la directrice de l'école. Cet aménagement sera validé par l'Inspectrice de circonscription.

3.3 Une absence qui se prolonge sans raison valable ou sans que la directrice ou l'enseignante concernée en ait été informée par les parents peut entraîner la radiation de l'enfant.

#### **ART 4 – SANTE / HYGIENE**

4.1 Les enfants accueillis à l'école doivent être en bon état de santé et de propreté. Ils ne doivent pas être porteurs de parasites.

4.2 **La prise de médicaments** à l'école doit se faire selon la procédure suivante:

- une demande écrite des parents doit être faite;
- un double de l'ordonnance du médecin en cours de validité doit être fournie ainsi que le mode d'administration des médicaments ;
- les médicaments doivent être remis à l'enseignant afin qu'il puisse les ranger dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants. Donc pas de médicaments dans les cartables.

Pour les enfants atteints de maladie de longue durée, un protocole sera établi avec le médecin scolaire.

4.3 Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux scolaires.

4.4 Dans le cadre du protocole sanitaire établi lors de la pandémie de COVID 19, les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

#### **ART 5 - COMPORTEMENT DES ENFANTS ET DES ADULTES**

5.1 Les enfants, comme les adultes, doivent respecter les espaces extérieurs, les locaux, le mobilier et le matériel mis à leur disposition.

5.2 Un comportement éco citoyen est demandé à chaque enfant et adulte fréquentant l'école. L'école est un lieu où la notion de développement durable est mise en avant ; le tri y est donc effectué et des gestes simples concernant le respect de la planète seront demandés à chacun : extinction des lumières, fermeture des portes l'hiver, utilisation raisonnée de l'eau.

5.3 Chacun doit assurer le rangement de son propre matériel et, de concert, le rangement du matériel collectif de travail ou de jeu utilisé.

Bien entendu, en Maternelle, cette participation au rangement est graduelle, en fonction de l'âge de chacun.

5.4 Les enfants ne doivent pas apporter à l'école des objets dangereux en soi ou qui pourraient facilement le devenir.

En cas de doute sur le danger que peut représenter un objet, ils doivent demander au directeur ou à un des enseignants si l'introduction de l'objet est possible ou non.

5.5 Les échanges ou dons d'objets personnels se pratiquent assez souvent chez certains enfants.

En cas de différend (un enfant qui revient sur sa décision), la confirmation ou l'annulation de l'échange ou du don sera prononcée par l'enseignant qui a l'enfant sous sa garde, car il importe que les enfants apprennent, petit à petit, à assurer la responsabilité de leurs actes.

5.6 En tout état de cause, l'école ne peut être considérée comme responsable des pertes ou disparitions des objets apportés par les enfants.

5.7 Pendant les temps de détente, les enfants ne doivent fréquenter que les lieux autorisés et ne pratiquer, en fonction de ces lieux, que les jeux permis.

5.8 Les enfants comme leurs familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui porterait atteinte à toute personne appelée à intervenir à l'école (enseignants, ATSEM, assistant d'éducation...), à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

De même, ceux-ci doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui traduirait, de leur part, indifférence ou mépris à l'égard des enfants ou de leurs familles.

L'école est un lieu où s'affirme l'égalité de tous les êtres humains : la communauté éducative fera preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de sexisme, ainsi que tout comportement qui réduit l'autre à une appartenance religieuse ou ethnique, à une orientation sexuelle, à une apparence physique, et tout propos portant atteinte à la personne.

5.9 Les familles doivent utiliser les places de stationnement prévues aux abords de l'école et ne pas emprunter l'espace gravillonné devant le portail principal (panneaux « sens interdit » le signalant).

#### **ART 6 - SANCTIONS EVENTUELLES**

6.1 Les manquements au présent Règlement Intérieur de l'école sont portés à la connaissance des parents et peuvent donner lieu aux sanctions suivantes :

- Réprimandes.
- Interdiction momentanée de l'usage de certains matériels ou de la pratique de certains jeux si ces matériels ou ces jeux ne sont pas utilisés ou pratiqués correctement par l'enfant.
- Isolement momentané (et sous surveillance).
- Réparation, dans la mesure du possible, des dommages causés au matériel, au mobilier, aux locaux ou aux espaces extérieurs.
- Au cas où la réparation ne serait pas possible, un travail utile à l'école peut, en remplacement, être demandé à l'enfant (peine de substitution).

*ATTENTION ... les dommages causés, importants ou non, engagent toujours la responsabilité civile des parents et les assurances ne couvrent pas toujours les dommages causés, volontairement ou non, en contradiction avec le Règlement de l'ÉCOLE.*

*En conséquence, en cas de dommages, la responsabilité des parents se trouve chaque fois engagée, s'il n'y a pas eu par ailleurs défaut de surveillance.*

En cas de manquements graves et répétés, le changement d'école peut être décidé par l'Inspectrice de Circonscription.

6.2 Pour tout manquement d'un adulte ou d'un enfant au présent Règlement Intérieur de l'école un conseil des maîtres extraordinaire se réunira. La famille sera alors avisée de la décision du conseil.

Cachet de l'Etablissement et signature de la directrice.



**GROUPE SCOLAIRE EMILE JOULAIN**  
**Ecole Publique Mixte**  
**49140 - SOUCELLES**  
**Tél. 02.41.21.10.09**

Je soussigné(e) Mme M. \_\_\_\_\_ certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école. Je m'engage à en respecter le contenu.

Le: \_\_\_\_\_

Signature(s) :

### **3 - Résultats des élections**

Nombre d'électeurs inscrits : 278

Nombre de votants : 112

Bulletins blancs ou nuls : 12

Suffrages valablement exprimés : 100

Nombre de sièges à pourvoir : 8

Sièges pourvus : 8

Taux de participation : 40.29%

La liste qui a été présentée a donc été élue à l'unanimité. Tous les sièges ont été pourvus.

Cette année encore, seul le vote par correspondance a été proposé aux familles. La participation a un peu baissé par rapport à l'année dernière : 2021 : 42.61% ; 2020 : 39.08% ; 2019 : 34%.

Un vote par voie électronique avait d'abord été envisagé par l'équipe enseignante mais les conditions matérielles n'ont finalement pas été réunies pour que cela puisse avoir lieu : aucune application permettant de proposer une procédure sécurisée qui garantirait la protection des données et la bonne marche du scrutin n'était en effet mise à disposition des écoles. L'équipe enseignante espère que cet outil sera opérationnel l'année prochaine. Une consultation auprès des membres élus au conseil d'école avait été menée à la rentrée et toutes les réponses étaient favorables à cette mise en place.

### **4 - Compte-rendu de la première évacuation incendie et du premier exercice**

#### **attentat intrusion.**

La première évacuation incendie s'est déroulée le mardi 13/09 à 9h00.

Elle concernait toute l'école. A 09h05, toutes les classes étaient rassemblées au point de regroupement. Notons que la sortie a eu lieu dans le calme et de manière rapide et efficace.

Cette première évacuation incendie s'est bien passée sans aucun souci à notifier.

#### **Exercice attentat intrusion :**

Un exercice dans le cadre du PPMS « attentat intrusion » devait être fait dans toutes les écoles du département au cours de cette première période de classe. Le « scénario » était le suivant pour notre école : Un individu dangereux se présente à l'entrée principale de l'école. Le choix est fait de se confiner. Après étude de ce scénario, il a été décidé en équipe que l'alerte serait donné aux enseignantes par le biais d'un texto envoyé par la directrice les informant d'une menace nécessitant le confinement. Les élèves des classes élémentaires avaient été préalablement informés de la mise en place de cet exercice. Les élèves savaient qu'il faudrait alors fermer les volets s'éloigner des portes et fenêtres et se regrouper au centre de la classe en s'allongeant au sol. Les élèves de maternelle quant à eux jouaient à un jeu : être capable lorsque la directrice donne le signal de se regrouper au centre de la classe ou dans un dortoir sans faire de bruit. Les enseignantes avaient présenté cela comme un concours entre les classes.

Cet exercice qui devait avoir lieu avant les vacances de la Toussaint a eu lieu le lundi 17 octobre à 11h15 et s'est bien passé.

Maryline Audureau explique que ces exercices permettent aux enfants d'apprendre à avoir les bons réflexes s'ils sont confrontés un jour à une situation dangereuse, même en dehors de l'école. Cécile Fleury ajoute également que ce genre de situations n'est pas obligatoirement celles qui peuvent nous venir à l'esprit immédiatement (attentat notamment) mais une situation dans laquelle l'arrivée dans l'école d'une personne en colère ou/et en conflit avec l'école/les enseignantes nécessiterait une mise à l'abri des élèves et des personnels de l'école.

### **5 – Protocole sanitaire**

Le contexte sanitaire de la rentrée a permis une reprise dans des conditions « normales ». Différents scénarios sont envisagés si la situation épidémique venait à changer au cours de l'année, et les règles pourraient elles aussi alors être amenées à évoluer. Nous sommes actuellement au niveau "socle" du protocole sanitaire qui ne nécessite pas la mise en place de règles de fonctionnement spécifiques.

L'équipe enseignante tient à rassurer les familles sur le fait que les règles élémentaires d'hygiène notamment un lavage des mains fréquent et régulier continueront d'être mises en place.

**COVID-19**

## **ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

### **PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT**

La détermination du niveau applicable pourra concerner tout ou partie du territoire.  
Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

|   | SOCLE   | NIVEAU 1   | NIVEAU 2   | NIVEAU 3   |
|---|---|--|--|--|
| <b>Doctrine d'accueil</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Hybridation au lycée selon le contexte local</li> </ul>  |
| <b>Protocole sanitaire</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul> |
| <b>Activités physiques et sportives</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>   |
| <b>Protocole de contact-tracing</b>     | <p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>   |  |  |  |

## **6 – Actes de vandalisme**

L'une des classes de CM1-CM2 a été à nouveau vandalisée pendant les vacances. Les gendarmes sont venus avec le directeur des services techniques et la directrice de l'école constater l'effraction.

C'est la seconde fois cette année que cette classe est vandalisée (une autre effraction du même genre avait eu lieu mi-mai). Et, c'est la troisième fois que des actes de vandalisme avec inscription de croix gammées ont lieu depuis mai 2022 (mi-juillet, c'est le panneau d'affichage de l'école qui avait été tagué de croix gammées, en mai une inscription sur le sol de la cour et cette fois-ci des croix gammées sur le tableau de la cour de récréation).

L'équipe enseignante a fait la demande auprès de la municipalité pour que de nouveaux points de détection soient installés sous alarme pour renforcer son efficacité. Le changement des huisseries forcées est également programmé par la municipalité.

Ces actes de vandalisme ont également fait l'objet d'une information auprès de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale).

## **7 - Projets pour l'année**

### **Sorties et interventions pédagogiques**

Les séances de piscine ont commencé pour les élèves de CP et de CE1 dès le 23 septembre et se poursuivent actuellement.

Les élèves de CE2 ont pu également profiter de 4 séances de découverte de l'équitation au poney club de Saint Sylvain d'Anjou.

Plusieurs partenariats avec des clubs associatifs sont cette année encore envisagés par les enseignantes de l'école (judo pour le GS notamment).

Le 21 octobre, les élèves des classes de MS et GS de Cécile Fleury et Marie Lécrivain, se sont rendus au château du Plessis Macé pour une visite théâtralisée sur le thème du Moyen Age. Cette visite était très riche en émotions et en connaissances.

Les classes de Magali Sécher, Blanca Turpin et Adeline Taveau ainsi que les élèves de GS de l'école ont bénéficié d'une présentation des œuvres installées dans le moulin ainsi que dans le parc du château de Villevêque dans le cadre de Nov 'art.

Les séances à la bibliothèque de Villevêque ont repris et les classes ont pu y emprunter un livre. Chaque classe pourra s'y rendre une fois par période.

Pour information voici tous les projets de sorties / spectacles / interventions envisagées par l'équipe enseignante. Pour rappel, la mairie finance à hauteur de 25€ /élève tous ces projets ce qui représente une subvention de 4650€ pour l'année 2023. Cette subvention est versée à l'APE de l'école.

Cette liste est non exhaustive et est donnée à titre indicatif car certains projets ne sont pas encore validés dans leur entièreté.

Classe de Christelle Léciagueçahar : 23 élèves  
Ferme pédagogique « La clé des champs » 2 visites :  
20€ par enfant les deux visites - Transport : 15€ par  
enfant pour les 2 transports  
Galerie Sonore : 4€  
Animation proposée par Bobo planète : THÈME : "EAU  
PRÉSERVE-MOI BIEN" CYCLE DE L'EAU & ÉCONOMIE :  
195.5€  
Total : 47.5€ par enfant, 1092.5€ pour la classe

Pour les CP et CE1 des trois classes (46 élèves) :  
Piscine 10 séances par enfant (20 séances en tous car  
deux groupes) : 115.7 € la séance + transport 148€ :  
soit 5274€ (115€ par enfant). Somme prise en charge  
entièrement par la mairie.

Pour les CE2 des deux classes (26 élèves) :  
Equitation 4 séances 832 € + transport 400€ : 48€ par  
enfant.

Classe de Cécile Fleury/Mélanie Morel (MS-GS) : 23  
élèves + GS de la Classe de Marie Lécivain (GS-CP) :  
22 élèves  
Animation château du Plessis Macé : 9€+5€ transport  
Musée des Beaux Arts et des sciences naturelles : 3€  
par enfant + 3.5€ de transport.  
Terra Botanica : 12€ entrées + 7€ transport  
Judo : 4€ pour les GS  
Galerie Sonore : 4€  
Total : 47,5€ par enfant, 1092.5€ pour la classe de  
MS-GS et 475€ pour les élèves de GS de la classe de  
Marie Lécivain.

Pour les CM1 des trois classes (29 élèves) :  
Classe patrimoine : 400€ (activités) et 180€  
(transport) : 20€ par enfant.

Pour les CM2 des deux classes (29 élèves) :  
Projet Journée Canoé-Kayak sur la base de Tiercé :  
580€ pour l'activité et 120€ pour le transport soit 24€  
par élève.  
Projet Vélo pour se rendre au collège de Seiches.  
Total : 24€ par enfant, 700€ pour les CM2

Projet de classe découverte organisée pour les élèves de CP de la classe de Marie Lécivain (12 élèves)  
et les élèves de la classe de Maryline Audureau (CP-CE1) (23 élèves) 35 élèves : L'école d'Autrefois à  
La Tour Nivelles (79) du 8 au 10 mars 2023 (3 jours, 2 nuits)

Hébergement et repas + activités sur place: 4050€

Ateliers en dehors du centre : 400€

Transport (prix estimé) : 1850€

**Coût total du projet : 6300€ soit 180€ par enfant**

Participation des familles : 30 € par nuit et par enfant : 60€.

Participation Coopérative scolaire : 7€ par nuit et par enfant : 14€.

**Participation APE : 106€ par enfant : 3710€**

Projet de classe découverte organisée pour les élèves de la classe de Sandrine Grall (CE1-CE2) (24  
élèves), Magali Sécher (CE2-CM1) (23 élèves), Blanca Turpin (CM1-CM2) (23 élèves), Adeline Taveau  
(CM1-CM2) (24 élèves) 94 élèves : Classe de mer à Noirmoutier du 2 au 5 mai 2023 (4 jours, 3 nuits)

Hébergement et repas + activités sur place: 20000€

Transport : 3080€

**Coût total du projet : 23080€ soit 245.5€ par enfant**

Participation des familles : 30 € par nuit et par enfant : 90€.

Participation Coopérative scolaire : 7€ par nuit et par enfant : 21€.

**Participation APE : 134.5€ par enfant : 12643€**

**Participation totale de l'Association de parents d'élèves pour les projets de classes découvertes :  
16353€**

**Participation totale de l'Association de parents d'élèves pour l'ensemble des projets  
de l'école 2022-2023 (sorties pédagogiques de toutes les classes incluses) :  
21525€ (Subvention de la mairie incluse)**

## **8– Questions des parents d'élèves**

*- Concernant les sanitaires de l'ancien bâtiment maternel qui donnent sur la cour de récréation, les services municipaux peuvent-ils étendre le floutage sur toutes les vitres et portes afin de garantir un minimum d'intimité aux enfants qui sont aux toilettes ? En effet, seules les vitres face aux toilettes sont floutées, mais les fenêtres face aux lavabos et les 2 portes vitrées sont pleine vue. Donc en réalité, un enfant assis aux toilettes peut voir dehors et être vu. Le floutage n'a pas besoin d'être haut mais juste d'une trentaine de centimètres pour les fenêtres et 1m pour les portes. Ainsi les adultes verraient toujours ce qui se passe depuis la cour de récréation et les enfants non.*

La directrice explique qu'un floutage partiel de la double porte pourrait effectivement être envisagé. Par contre, le floutage des dernières fenêtres n'est pas souhaitable car il empêcherait (même sur une petite surface) de voir les enfants en train de se laver les mains (et de chahuter éventuellement à cet endroit). D'ailleurs, sur les deux fenêtres restantes, les enfants ne peuvent pas être observés par d'autres enfants (ou observer les autres enfants) de la cour du fait du muret.

Mme Le Bris Voinot explique que les Services techniques sont prévenus et que cela sera fait rapidement.

*- Pourrait-il être proposé aux enfants de faire leurs leçons sur le temps d'accueil périscolaire du soir ?*

Mme Le Bris Voinot explique qu'un formulaire concernant la mise en place d'une étude surveillée (pas une aide aux devoirs a été diffusé via le portail famille. 1 seule famille intéressée en début d'année. Si d'autres familles le souhaitent il faut se manifester auprès de Mélanie Blatier.

M Boisseau et Mme Lachaize indique qu'il n'y a pas eu de formulaire cette année à leur connaissance : Mme Le Bris Voinot va revoir cela avec Mélanie Blatier.

*- Tarifs Restauration scolaire Hors commune à 5,01€ le repas : c'est un très gros budget lorsqu'on a deux enfants voir plus. Pourquoi le tarif de cantine n'a pas été mis le même pour tous vu que les enfants mangent le même repas et la même quantité?*

*Pour l'accueil périscolaire du soir, dans la deuxième tranche horaire à partir de 17h30, cela correspond à 5,11€ par enfant par jour, ce qui est un très gros budget également.*

Mlle Brunet précise concernant cette question qu'il s'agit d'une augmentation de 0.30 € par jour et par enfant.

Mme Le Bris indique que ce tarif a été voté en conseil municipal en juin dernier. Le coût pour un enfant est 6.10€ par jour pour la collectivité. Pour les enfants de la commune, la moitié est prise en charge. Pour les enfants hors commune, la commune ne prend que 1.10 en charge, et un tarif solidaire a été mis en place y compris pour les enfants hors commune. La commune de Montreuil participe aux coûts de fonctionnement des enfants sur temps scolaire, mais pas sur les temps périscolaires. Les autres communes ne participent pas. Ce sont les impôts des habitants de Rives du Loir en Anjou qui permettent la participation communale. Mlle Brunet explique que la mairie de Montreuil sur Loir ne donne pas ces indications.

*- Le paiement au 30 du mois pour les services périscolaires peut mettre des gens en difficulté.*

Mme Le Bris Voinot explique que c'est le Trésor public qui prélève les sommes. La mairie n'a pas la main sur les dates de prélèvement. Une solution est apportée par Mme Bretonnier : les familles ont la possibilité de ne pas opter pour le prélèvement automatique et de déclencher un virement.

*- Sur le tarif de l'accueil périscolaire du soir, la mairie pourrait-elle faire un geste ponctuel (soit ne pas appliquer de surcoût après 17h30 et être souple sur l'horaire de fin) le temps des travaux et de la fermeture du pont entre Villevêque et Soucelles.*

Mme Blatier a indiqué à Mme Le Bris Voinot qu'aucun parent venant chercher son enfant d'habitude avant 17h30 n'est arrivé plus tard pendant la période des travaux. La somme de 10€ qui est normalement appliquée pour les retardataires après 18h30 ne l'a pas été pendant la période des travaux. Le pont est réouvert à partir du 18 novembre au soir.

- Serait-il possible d'avoir un râtelier/porte vélos pour les enfants et les parents venant à trottinette ou à vélo. Il n'y a pas vraiment d'endroit pour accrocher et laisser vélos/trottinettes, etc.

Mme Le Bris-Voinot va se renseigner avec le DGA pour une mise en place rapide : un à l'extérieur et à l'intérieur. Les services de la mairie se sont déjà renseignés car Angers Loire Métropole fournissait des abris gratuitement aux communes mais ils n'en ont plus.

Magali Sécher s'est renseignée et a trouvé ce document qui permettrait une prise en charge par ALM.

**1**

**LES NOUVELLES ACTIONS**

**CONFORTER LA PRATIQUE CYCLABLE DANS LES ÉCOLES**

Conforter la pratique cyclable dans les écoles d'Angers Loire Métropole à travers :

- La mise en application du dispositif national « savoir-rouler » ;
- La création de locaux vélos sécurisés dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré grâce au programme Apprentissage et local vélo pour offrir une liberté de mobilité économe en énergie (Alvéole) et à l'aide financière d'Angers Loire Métropole.

Angers Loire Métropole attribue une aide financière de 1 000 € aux communes par école afin de les aider à financer la construction de locaux vélos sécurisés dans leurs écoles du 1<sup>er</sup> degré.

En outre, grâce au programme Alvéole, les communes peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 60 % grâce aux certificats d'économie d'énergie (CEE). Le programme Alvéole permet également la prise en charge à 100 % de séances d'apprentissage du vélo pour les écoliers.

Angers Loire Métropole, direction Transports Déplacements

Les écoliers

1 000 € par école et par local vélo

2019  
2027

Mme Le Bris Voinot va voir cela avec les Services.

Rémy Guillemin (DDEN) demande à prendre la parole en fin de réunion pour exprimer l'inquiétude partagée par l'association des DDEN concernant le réchauffement climatique et les conséquences dans les écoles : grandes chaleurs de plus en plus fréquentes au mois de juin et juillet qui posent des soucis pour la bonne tenue des cours. Sandrine Grall indique qu'un questionnement concernant la végétalisation de la cour serait intéressant, notamment en plantant des arbres qui permettraient d'obtenir de l'ombre lors de ces vagues de chaleur.

La séance est levée à 20h45